

## REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S

soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

## Dossier No 4743/106/2024

A remplir par le r	esponsable co	mmunal				
Requête reçue le :	10.09.2024	Responsable communal :	M. Chris	stophe P	aroz	
Visite sur place :	24.09.2024	Arbre(s) dangereux :	$\boxtimes$	OUI	□ NC	ON
En présence de :						
A remplir par le re	equérant de l'	ahattane				
A. Intervenants :		ale ou adresse				
Propriétaire	M. René Wen	ger				
	Eulerstrasse 8	82				
	4051 Bâle					
Demandeur	Riviera Paysa	ge – Zone verte				
	M. Alain Crisi	nel				
	Z.I. La Foge	G - Route des Châtaigniers 19	9			
	1815 Clarens					
A remplir par le re	equérant de l'a	abattage				
B. Situation de l'a	rbre/des arbr	es à abattre				
Adresse	Route de Sor	lloup 5, 1833 Les Avants				
Parcelle No	4743					
A remplir par le re	equérant de l'a	abattage				
C. Motif(s) de la d	emande		11			
Motifs <u>invoqués p</u> peut apercevoir un o		nt : Un sapin présente depuis au pied de l'arbre.	deux an	s une pe	rte de vita	ilité, on
R. O. Mindle	A romn	ir nar le resnonsable co			UE STEVE	-12 5 3

	A remplir par le responsable communal							
D. C	D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre							
No Nom scientifique		Nom français	Remarque(s) – diamètre/circonférence à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF				
1	Picea abies	Epicéa	46/145					

E. <u>I</u>	Aotifs admis selon la LPrPNP				
$\boxtimes$	Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés				
	Entrave avérée à l'exploitation agricole				
	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)				
	Aucun motif invocable selon la LPrPNP				
	narque(s) du responsable communal : L'épicéa est en train de sécher. Un collecteur du collet est rri et des sudations importantes de résine sont visibles sur tout le tronc.				
F. F	Préavis du service des espaces publics				
$\boxtimes$	favorable à l'abattage				
	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)				
	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.				
<b>G</b> . I	Proposition du service des espaces publics à la Municipalité				
$\boxtimes$	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)				
$\boxtimes$	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)				
	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :				
	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage				
	Autres recommandation d'entretien :				
Н. (	Compensation prévue				
$\boxtimes$	Nouvelle plantation: 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation				
	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)				
I. A	Affichage au pilier public				
Dat	e d'affichage au pilier public : du 30 septembre 2024 au 29 octobre 2024				
3. F	temarque(s) éventuelle(s)				
1	ollaborateur technique : Christophe Paroz Date : 24, 09, 2024 Visa :				
e co	ollaborateur technique : Christophe Paroz Date : 24,03,2024 Visa :				

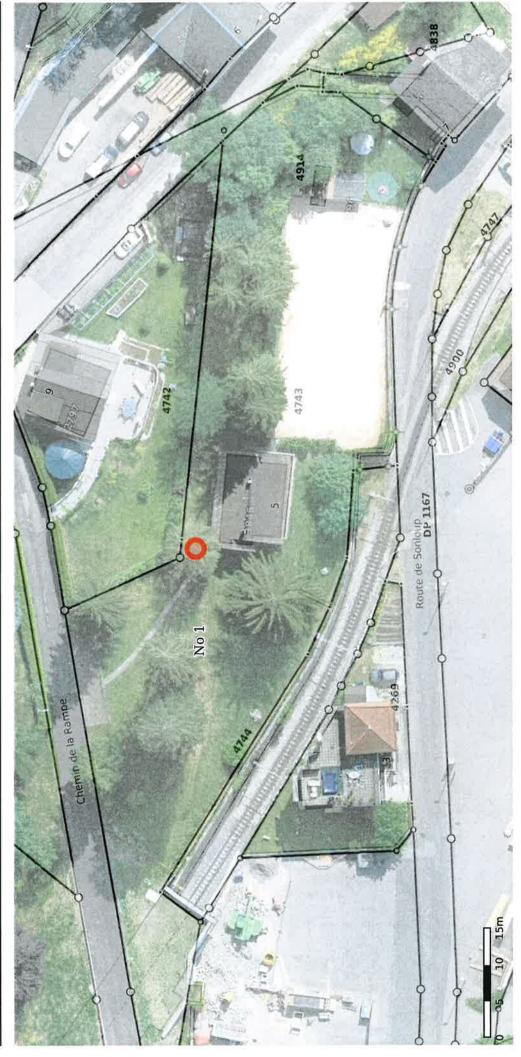
Patrick Aubort

Irina Gote

Le chef de service :

La directrice :





© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



## Parcelle 4743, Rte de Sonloup 5 Demande d'abattage

Echelle : 1:500 Coordonnées : 2'562'202 / 1'144'780 Date d'impression : 24.09.2024

Parcelle No 4743, Route de Sonloup 5



No 1

